

Notre prestation de service = votre garantie de la gestion professionnelle et rapide de votre dossier

- Examen médical et psychologique le même jour et au même endroit
- Divers centres d'examen dans toute la Belgique aisément accessibles en transports en commun
- Rendez-vous pour les examens de réintégration fixé dans les 14 jours après le paiement
- Docteurs et psychologues qualifiés et agréés
- Examen psychologique orienté vers l'aptitude de conduite
- Recyclage permanent des psychologues
- Mise à jour permanente des moyens psychologiques
- Concertation de fond entre le médecin et le psychologue
- Communication rapide de la décision au chauffeur déchu et à l'instance juridique compétente (parquet et greffe)
- Feedback oral de la conversation psychologique toujours possible sur simple demande
- Flux administratif très efficace et suivi par un manager de qualité
- Dans le cas où le chauffeur reçoit un permis provisoire suite aux examens, celui-ci sera recontacté par la cellule administrative centrale de ITPM/Experconsult à la fin de sa durée probatoire et sera invité à reprendre un nouveau rendez-vous
- Application stricte de la loi sur la protection de la vie privée
- Un numéro central pour les renseignements et prises de rendez-vous

## Combien coûte un examen de réintégration?

Le prix de ces examens de réintégration est défini par le ministre compétent. Il est indexé annuellement et n'est pas soumis à la TVA.

Le juge peut éventuellement décider de déduire le coût de l'examen de réintégration du montant de l'amende qu'il prononce.

Tarif des examens de réintégration: 387 euro

- Examen médical: 88 euro
- Examen psychologique: 299 euro

## Où pouvez-vous nous joindre?

ITPM/Experconsult dispose d'un **numéro central: 0800 11 870**. Vous trouverez plus d'informations sur notre site [www.experconsult.be](http://www.experconsult.be) /[www.itpm.be](http://www.itpm.be) ou via notre mail [experconsult@experconsult.be](mailto:experconsult@experconsult.be)

Les examens de réintégration ont lieu dans un de **nos bureaux régionaux dans toute la Belgique** facilement accessibles en transports en commun.

Bruxelles: Boulevard Adolphe Max 40, Rue Royale 180

Wallonie: Charleroi, Namur, Libramont, Liège, Tournai, La Louvière, Verviers

Flandre: Anvers, Bruges, Termonde, Gand, Hasselt, Louvain, Malines, Roulers, St-Nicolas, Turnhout.

Exp. Charal De Weghe, Stationsstraat 120, 2800 Malines - WA BE 0478297443, RPM Malines - VG 1246BIJUSAP - DC-40103 - B-0371002 - NUIF, RE, RS, SO, 148



# Des examens de réintégration

[www.experconsult.be](http://www.experconsult.be)

**itpm**  
Institut de test psychomédical

experconsult

## Qui sommes-nous?

Experconsult est agréé par le Service Public Fédéral Mobilité pour la réalisation d'examens médicaux pour les conducteurs ayant été déchus du droit de conduire. Pour les examens psychologiques, Experconsult fait appel à son partenaire ITPM (Institut de Test Psycho-médical). Ces deux institutions travaillent entièrement conformément à la législation concernée (Arrêté Royal du 8 mars 2006).

## Qu'est-ce qu'un examen de réintégration?

Un examen de réintégration est toujours lié à une **décision judiciaire** prononcée, le plus souvent, par le juge. Un chauffeur condamné à une amende et à une interdiction de conduire ne pourra, dans la plupart des cas, récupérer son permis qu'après avoir passé **un examen psychologique et/ou médical**. Ces examens font partie de façon indissociable de la décision judiciaire mais ne doivent pas être considérés comme des sanctions complémentaires. Ils ont pour but de tester **l'aptitude à conduire du chauffeur condamné** afin que celui-ci adopte un comportement adéquat à l'avenir. Le permis de conduire ne sera restitué au chauffeur déchu du droit de conduire que lorsqu'il aura réussi les examens de réintégration et ce, même si le délai d'interdiction de rouler est dépassé.

## Examen psychologique

Tous les tests psychologiques sont exécutés par des psychologues agréés. Le législateur a clairement défini les facteurs comportementaux devant être examinés. Il s'agit de ceux qui ont une influence prévisible sur le comportement du conducteur. Le psychologue utilise pour cela des tests sur PC. L'efficacité de ces tests est en permanence contrôlée. L'élément essentiel de l'examen psychologique consiste toutefois en une conversation approfondie avec le psychologue.

## Examen médical

L'examen médical est réalisé par des médecins agréés. A nouveau, le législateur détermine quels aspects doivent faire partie de cet examen. Le médecin pose un certain nombre de questions au chauffeur et réalise un examen clinique.

## Résultats des examens de réintégration

Le médecin et le psychologue décident de commun accord du résultat. Voici les 3 possibilités:

- **Apte:** le chauffeur peut récupérer son permis de conduire à la date fixée dans la décision judiciaire auprès de l'instance compétente.
- **Apte sous conditions:** soit la validité du permis de conduire est limitée dans le temps; soit le permis de conduire est uniquement valable pour certaines catégories; soit des restrictions sont imposées pour raison médicale ou des adaptations au véhicule sont demandées. Les conditions ne peuvent être levées que suite à la réussite d'un nouvel examen de réintégration.
- **Inapte:** le chauffeur ne peut pas récupérer son permis. Il doit repasser un nouvel examen de réintégration.

Le chauffeur est informé dans les plus brefs délais de la décision. Une copie de la décision est envoyée au parquet et au greffe.

Sur simple demande, le chauffeur examiné peut recevoir un feedback de la conversation chez le psychologue.

- Après une condamnation par le juge, vous êtes tenu de remettre votre permis de conduire au greffe le 4ème jours après l'avis du Procureur du Roi.
- Au greffe, vous recevrez une liste des institutions agréées. Dans le mois, vous devez informer le parquet de l'organisme choisi (par exemple ITPM/Experconsult).
- Si vous ne réagissez pas dans le mois, le parquet déterminera d'office auprès de quel organisme l'examen aura lieu.
- Le parquet transmet ensuite votre demande à l'organisme choisi.
- Si vous choisissez ITPM/Experconsult, nous vous enverrons une invitation à payer les frais liés à l'examen.
- Après réception du paiement, nous vous proposons un rendez-vous pour l'examen médical et/ou psychologique dans le délai de 14 jours ouvrables prévu par la loi.
- Après les deux examens, ITPM/Experconsult transmet la décision finale le plus rapidement possible au chauffeur déchu, au parquet et au greffe.

